

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud-Ouest

**Décision n° 44977 du 8 septembre 2017 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques**

NOR : INTJ1722001S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 69122 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630311S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

**Tisseyre Gilles**

NIGEND : 145 008

NLS : 8 003 592

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 septembre 2017.

*Le général de division,  
commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,*  
J.-P. MICHEL